

PROJET DE LOI VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS À LA JUSTICE EN BONIFIANT L'OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES GRATUITS OU À COÛT MODIQUE

CONTEXTE

L'accès à la justice constitue un défi du système de justice au Québec. Que ce soit du point de vue de la complexité du système ou des procédures, des délais ou des coûts, nombre de mesures sont à prendre pour faciliter le parcours des justiciables lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes d'ordre juridique.

Certains organismes offrent des services gratuits et confidentiels d'information juridique aux citoyens, quels que soient leurs revenus ou la nature juridique du problème rencontré. Ce soutien juridique s'avère très utile pour orienter les citoyens ou leur faire comprendre certains enjeux juridiques. Néanmoins, les sondages révèlent que les citoyens ont besoin de plus de soutien juridique.

Par ailleurs, près de 1 400 avocats inscrits dans la catégorie « avocats à la retraite » ne sont pas autorisés à fournir de conseils juridiques, alors qu'ils disposent de connaissances juridiques pertinentes et qu'ils sont susceptibles d'offrir une aide précieuse à la population.

Récemment, la *Loi visant à améliorer l'accessibilité et l'efficacité de la justice notamment pour répondre à des conséquences de la pandémie de la COVID-19* (ci-après PL75) a permis aux étudiants en droit d'offrir, sous certaines conditions, des conseils juridiques au sein de cliniques juridiques universitaires. Dans le cadre des consultations publiques portant sur le PL75, certains organismes, dont des personnes morales sans but lucratif (PMSBL), ont fait connaître leur souhait d'élargir leur offre de services au-delà de l'information juridique afin d'y inclure, notamment, le conseil juridique, et ont fait valoir que c'était difficile, voire impossible de le faire avec le cadre juridique actuel.

OBJECTIFS ET PROPOSITIONS

Le projet de loi tend à répondre aux besoins de la population et a ainsi pour objectif de favoriser un meilleur accès à la justice, en bonifiant l'offre de services juridiques en PMSBL pour les citoyens, notamment les plus vulnérables.

Plus précisément, ce projet de loi propose la mise en place d'un cadre juridique clair, facilitant l'offre d'une plus grande variété de services juridiques au sein de PMSBL par les avocats et les notaires.

Le projet de loi propose également de permettre la contribution des avocats à la retraite, afin qu'ils puissent offrir certains services juridiques au sein de PMSBL, et ainsi augmenter l'offre de services aux citoyens.

Le projet de loi propose de confier au Barreau et à la Chambre des notaires le pouvoir d'encadrer, par règlement, la pratique professionnelle au sein de PMSBL, dans le respect de leur mission de protection du public, comme ils le font déjà pour les sociétés par actions et les sociétés en nom collectif à responsabilité limitée.

Enfin, le projet de loi propose de limiter les honoraires et frais qui pourraient être exigés de la part des clients des avocats et notaires exerçant en PMSBL.

AVANTAGES

En mettant en place un cadre juridique clair facilitant l'offre de services juridiques par les avocats et les notaires au sein de PMSBL, le projet de loi élargit significativement l'offre de services juridiques aux citoyens.

En permettant aux avocats à la retraite d'offrir des services juridiques au sein de PMSBL, le projet de loi augmente d'autant cette offre de service.

En limitant les honoraires et frais qui peuvent être exigés d'un client, le projet de loi s'assure de l'accessibilité véritable aux services juridiques, en particulier pour les populations plus vulnérables.

En permettant aux ordres professionnels d'encadrer cette pratique par règlement, il s'assure qu'elle soit adaptée à leur réalité professionnelle et que le public soit bien protégé.

Enfin, le projet présente l'avantage d'être en adéquation avec le PL75 et de répondre aux besoins formulés par certaines PMSBL dans le cadre de ce projet de loi.

IMPACTS

Le projet de loi pourrait avoir des impacts positifs pour les avocats, avocats à la retraite, notaires et PMSBL, en ce qu'il met en place un cadre juridique clair facilitant l'offre de services juridiques au sein de ces personnes morales.

Il pourrait également avoir des incidences positives pour tous les justiciables, peu importe leur âge, leur situation financière, économique ou sociale, et surtout pour les clientèles plus vulnérables qui peinent à obtenir des services juridiques.

Il pourrait aussi rendre la justice plus simple et abordable, et ainsi augmenter le sentiment d'accès à la justice des justiciables, tout en agissant positivement sur le phénomène de décrochage judiciaire.

La proposition pourrait aussi avoir un impact positif sur tout le système judiciaire, notamment en ce que les avocats et notaires exerçant au sein de ces PMSBL sont susceptibles d'informer les citoyens sur les méthodes et options non judiciaires qui sont à leur disposition pour régler leur conflit, comme la médiation, ce qui pourrait incidemment avoir pour effet de diminuer les coûts et délais judiciaires.